

Pêche/ Commerce des crevettes vers l'UE

Les conditions d'exportation des crevettes en Europe

JM
Libreville/Gabon

Au travers des mesures contraignantes, l'Union Européenne (UE) renforce sa sécurité alimentaire en matière d'exportation des crevettes. Ces mesures tendent à décourager la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

L'UNION Européenne (UE) vient de lancer une campagne contre le commerce illicite des crevettes, au travers de l'export hepdesk, un service en ligne destiné à informer les exportateurs sur la marche à suivre pour exporter des crevettes vers l'ensemble de ses pays. Ainsi, le pays d'origine doit figurer sur la liste des États autorisés à exporter des produits de la pêche vers



Photo : Jean MADOUA

Un plat de Nkumu aux champignons et crevettes apprécié par le consommateur gabonais.

l'UE. Celle-ci a été dressée sur la base des résultats des inspections menées par l'office alimentaire et vétérinaire de l'UE, afin d'évaluer dans quelle mesure les différents pays respectent les normes sanitaires européennes applicables aux produits de la pêche, dont les crevettes. Les crevettes ne peuvent

être exportées vers l'UE que si elles ont été transformées, préparées ou expédiées à partir d'établissements agréés (entrepôt frigorifique, usine de transformation, bateau-congélateur ou navire usine). Ces installations doivent donc être inspectées et agréées par le gouvernement du pays hôte (ministère de l'Agriculture,



Photo : Jean MADOUA

Des crevettes du Gabon sur un étal du marché de Libreville.

de la Santé, du Commerce, etc.) Les crevettes doivent être accompagnées d'un certificat sanitaire confirmant qu'elles satisfont aux normes nécessaires pour pouvoir être exportées vers l'UE. Ce certificat est délivré par le gouvernement selon un modèle harmonisé. Une fois que l'envoi arrive

dans l'UE, des vétérinaires officiels contrôlent les crevettes, ainsi que les certificats qui les accompagnent, dans un poste d'inspection frontalier agréé. Si les résultats de cette inspection sont satisfaisants, les crevettes peuvent entrer sur le marché de l'UE. Toutefois, afin de s'assurer que les denrées alimentaires

vendues sur le marché de l'UE ne contiennent pas de contaminants susceptibles de présenter un risque pour la santé humaine, les denrées alimentaires importées dans l'UE sont tenues de satisfaire aux normes européennes de sécurité. En ce qui concerne les produits de pêche, il existe, par exemple, des limites maximales applicables aux métaux lourds, aux dioxines, ainsi qu'aux hydrocarbures aromatiques. Les crevettes d'aquaculture sont, en outre, soumises à des contrôles visant à détecter d'éventuels résidus de médicaments vétérinaires. Chaque année, les pays doivent présenter à l'UE un plan de surveillance pour la recherche de résidus, qu'ils doivent faire approuver avant de pouvoir être autorisés à exporter des produits d'aquaculture vers le marché européen.

Investissement

286 milliards de dollars pour les investissements dans les énergies renouvelables

F.A. (Source Ecofin)
Libreville/Gabon

SELON une étude publiée conjointement par le Pro-

gramme des nations-unies pour l'environnement (PNUE), Bloomberg New Energy Finance et l'université de Francfort, les investissements globaux dans les énergies renouvelables se sont élevés, en 2015, à 286

milliards \$. Ce résultat est dû aux améliorations constantes, réalisées au niveau du coût de mise en place des énergies solaires et éoliennes, et qui devraient se poursuivre dans les prochaines années.

Disons que ce chiffre représente une augmentation de 5,9%, 270 milliards \$ ayant été investis en 2014. Le rapport a également affirmé que cette performance, bien que louable, est insuffisante pour réduire si-

gnifiquement les effets du changement climatique de source anthropologique. « Malgré le fait que 2015 ait été une année charnière avec la signature de l'accord de Paris sur le climat, les bonnes nouvelles sur le renouvelable

ne sont pas encore suffisantes pour stabiliser le réchauffement climatique en-dessous des 2°C convenus », a affirmé Eric Usher, le responsable de l'Initiative finance du PNUE.



11^{ème} Edition du Grand Concours BICIG Amie des Arts et des Lettres

Liste des présélectionnés

LITTÉRATURE

- ANGUILET Antoine
- ABORA ZONGO Mohamed Farid
- ESSIMENGANE OBIANG Yannick
- FEUDJIO David Le Grand
- ILOTSE Eudes Davy
- LEWANGA Roy Fulgence
- MBA SIMA Ivon Patrick
- MANGOUBA BASSEY Annie Flavienne
- MBADINGA NZOLOU Hytu Dane
- NZIENGUI Aurélie Morgan Camarot
- NGUIAYO EFFAM Marcel Thierry
- ONA NDONG Hervé
- RAUGANGY Régis Stéphane
- SEGUY ANGUILET Joëlle
- SOKAMENI MOAGNON Gail

ARTS PLASTIQUES

- ASSENGONE NGUEMA Alexandra
- AKAKPO Kodzo François
- BISELELE Arnaud
- BOUROBOU MOUNGUENGUI Max
- BISSIELOU BISSIELOU Guelin
- DIAWARA Mamoutou
- ITSOUKIGA MOUSSAVOU Rheimat Glenn
- KISUKA NDOTASI Raymond
- LUZOLO MBOKA Simon
- MAKOSSO Franck Louis Gaël
- MOUNANGA Franck Jérémie
- MOULOUNGUI Selomey
- MAYOMBO Eddy Indrix
- MOUSSAVOU NYAMA Pierre
- NZAMEYO BEKALE Angelina
- POUDEVIGNE Maud
- TCHIKAYA MAKOSSO Valéry

ART ET CULTURE 2016



Avançons ensemble